



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AVRIL 2016
NUMERO SPECIAL N° 29

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DREAL - DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE	2
Arrêté du 8 avril 2016 portant interdiction de la pêche au saumon sur le bassin du Couesnon (Ille-et-Vilaine et Manche).....	2



Dreal - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

Arrêté du 8 avril 2016 portant interdiction de la pêche au saumon sur le bassin du Couesnon (Ille-et-Vilaine et Manche)

Art. 1 : La pêche du saumon de printemps est interdite sur le bassin du Couesnon (Ille-et-Vilaine et Manche) à compter du 12 avril 2016.

Art. 2 : Mme la Secrétaire générale pour les affaires régionales, M. le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, M. le Préfet de la Manche, M. le Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest, M. le Délégué interrégional Bretagne - Pays de la Loire de l'ONEMA à Rennes, MM. les Chefs du service départemental de l'ONEMA pour l'Ille-et-Vilaine et la Manche, M. le Président de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, M. le Président de la Fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Bretagne et des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche.

Signé : Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement : MARC NAVEZ

